

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction Générale de la Prévention des Risques

Paris, le 27 décembre 2010

Service des Risques Technologiques
Sous-direction des Risques Accidentels
Mission Transport de Matières Dangereuses

Affaire suivie par : Marie-Hélène SIBILLE

Tél. 01 40 81 11 14 – Fax : 01 40 81 10 65
Courriel : marie-helene.sibille@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Accord multilatéral M228 remplaçant l'accord M200
PJ : Copie de l'accord multilatéral M228

Madame, Monsieur,

L'accord multilatéral M200 concernant le transport de prototypes de grands assemblages de batteries lithium-ion a expiré le 31 décembre 2009. Au vu du développement récent de nouveaux projets de recherche concernant les batteries lithium-ion, il devient nécessaire de renouveler cet accord multilatéral.

Par conséquent la France propose l'accord multilatéral M228 ci-joint, adapté en fonction des remarques de certaines autorités compétentes, et des débats qui ont eu lieu lors de la dernière session du sous-comité d'experts du transport de marchandises dangereuses de l'ONU.

En espérant que vous pourrez y donner une suite favorable, je vous serais obligé de bien vouloir m'en faire parvenir une copie signée et en envoyer également une copie au secrétariat de la CEE à Genève.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Le Chef du service des risques technologiques



JÉRÔME GOELLNER

Autorités compétentes des parties contractantes de l'ADR

Voir la liste d'envoi